ÉLYSÉE CONSEILS · PROJET 2027

L'AGRICULTURE FRANÇAISE · ÉTAT DES LIEUX 2027

Tome 6 sur 6

L'argent public et l'organisation de l'État

Budget, PAC, « De la ferme à la table », ministère et opérateurs

Chiffres, schémas et constats

Réussir ensemble

État des lieux · document de travail · novembre 2026 · version 1

Projet 2027 est la rédaction d'un programme pour la présidentielle 2027. Open source, ce programme est mis à disposition de tous les candidats à la présidentielle.

Sources : statistiques publiques, rapports officiels et études citées chapitre par chapitre. Un constat, sans propositions : celles-ci font l'objet d'un rapport séparé.

Mode d’emploi

Ce sixième et dernier tome de la série « L’agriculture française — État des lieux 2027 » suit l’argent public. Il répond à trois questions simples. Combien d’argent public va à l’agriculture et à l’alimentation, et d’où vient-il ? Comment la France applique-t-elle la politique agricole commune (PAC) ? Comment l’État est-il organisé pour conduire cette politique ? Les cinq autres tomes portent sur la ferme France, les marchés, le vivant, l’assiette et les savoirs.

Chaque chapitre s’ouvre sur un graphique. Les encadrés « Chiffres clés » rassemblent les données essentielles. Les encadrés « À savoir » signalent les précautions de lecture. Les encadrés « Nos affirmations » résument ce que les chiffres établissent, sans proposer de mesure. Les encadrés « Pour aller plus loin » donnent les documents sources, avec leur adresse.

RÈGLE DE MÉTHODE

Ce document est un **état des lieux** : il décrit, il ne propose pas. Les propositions d’Élysée Conseils feront l’objet d’un rapport séparé.

Chaque chiffre renvoie à une source publique datée : documents budgétaires, juridictions financières, institutions européennes, statistique publique, instituts de recherche identifiés.

Les montants budgétaires de 2026 sont ceux du **projet de loi de finances** (PAP publiés en octobre 2025). Les montants finalement votés peuvent différer.

La mention « à titre indicatif » signale un chiffre qui n’a pas pu être vérifié sur sa source primaire.

Sommaire

01 L’essentiel
02 Combien d’argent public pour l’agriculture ?
03 La PAC et sa mise en œuvre en France
04 « De la ferme à la table » : le bilan
05 L’organisation de l’État
06 Questions fréquentes
07 Les chiffres à retenir
08 Lexique et sources

01 L'essentiel

Le tome en six chiffres



Source : PAP 2026 de la mission AAFAR ; Cour des comptes, sept. 2026 ; I4CE, sept. 2024 ; Commission européenne, 2020

- **Le budget national affiché de l'agriculture est de 4,0 milliards d'euros en 2026.** C'est le montant des crédits de paiement de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » dans le projet de loi de finances. Hors cotisations de retraite des fonctionnaires, il tombe à 3,8 milliards. Il recule de 5 % en un an (crédits de paiement) et de 11,6 % pour les engagements nouveaux.
- **L'Europe paie plus que l'État.** La PAC apporte plus de 9 milliards d'euros par an à la France, soit près de 56 % des subventions publiques à l'agriculture (Cour des comptes, 2026).
- **Au total, le système alimentaire mobilise 53,6 milliards d'euros d'argent public en 2024**, de la ferme à la cantine, selon l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE). Près de 30 % vont à la production agricole.
- **Les crédits de la transition reculent le plus vite en 2026** : −64,7 % pour la planification écologique, −83,9 % pour Écophyto, −49,8 % pour la gestion des crises (autorisations d'engagement).
- **Les cibles européennes de 2020 sont loin.** La France compte 10,1 % de surfaces en bio en 2024, pour une cible européenne de 25 % en 2030. L'indicateur de risque des pesticides a baissé de 24 % depuis 2011-2013, pour une cible de −50 %.
- **L'État agricole, c'est 11 546 emplois au ministère, 13 219 dans ses opérateurs et près de 18 800 dans l'enseignement agricole.** Un établissement, l'Agence de services et de paiement (ASP), verse plus de 19 milliards d'euros d'aides par an, toutes politiques confondues.

NOS AFFIRMATIONS

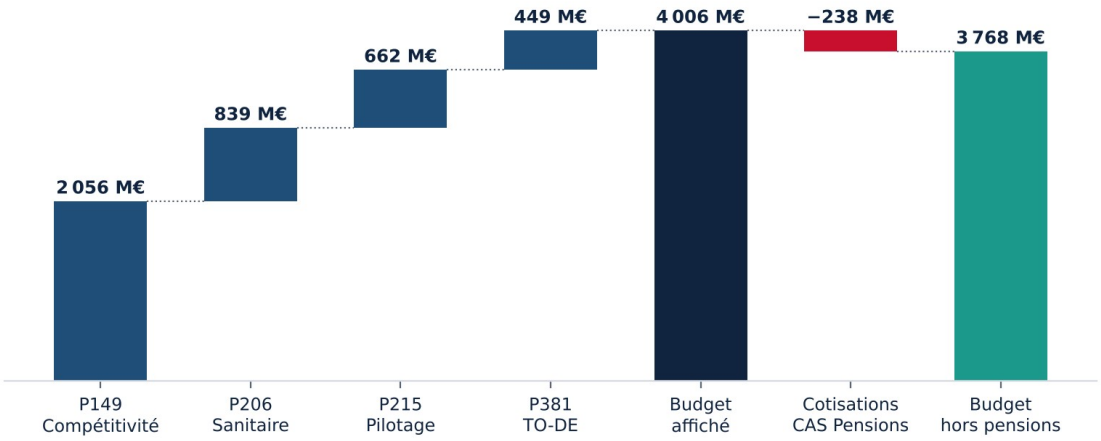
« Pour un euro inscrit au budget national de l'agriculture, l'Union européenne en verse plus de deux aux agriculteurs français. Toute décision sur la PAC d'après 2027 pèsera donc davantage que le budget de l'État. »

« En 2026, l'État réduit d'abord les crédits de la transition écologique et de la gestion des crises, alors que les aléas climatiques et sanitaires se multiplient. »

02 Combien d'argent public pour l'agriculture ?

Le budget affiché, 4 006 M€, tombe à 3 768 M€ hors pensions

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », crédits de paiement 2026 (projet de loi de finances), en M€



Source : projet annuel de performances (PAP) de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », PLF 2026 (récapitulation des crédits ; titre 2 des programmes 206 et 215).

CHIFFRES CLÉS

53,6 Md€ d'argent public pour le système alimentaire en 2024, dont **15,8 Md€** pour la production agricole (I4CE, sept. 2024)

Plus de 9 Md€ par an de fonds européens PAC, soit près de **56 %** des subventions publiques à l'agriculture (Cour des comptes, sept. 2026)

4 006 M€ de crédits de paiement pour la mission Agriculture en 2026, **3 768 M€** hors pensions (PAP 2026)

2 670 M€ de dépenses fiscales rattachées au programme 149, dont **1 693 M€** pour le gazole non routier (PAP 2026)

25,2 % : poids des aides publiques dans l'excédent brut d'exploitation de l'agriculture en 2024 (PAP 2026)

La vue d'ensemble : 53,6 milliards pour tout le système alimentaire

L'I4CE a recensé en 2024 tous les financements publics qui bénéficient au système alimentaire français : production, transformation, distribution, restauration collective et consommation. Le total atteint **53,6 milliards d'euros** en 2024. Il a progressé de 29 % depuis 2018, moins vite que les prix alimentaires (+33 %).

- **La production agricole reçoit près de 30 % du total**, soit 15,8 milliards d'euros.
- **Les exonérations de cotisations sociales pèsent lourd.** Sans elles, le total tomberait à 37,4 milliards d'euros.
- **Peu de ces financements sont orientés vers la transition.** Entre 3,2 et 5 milliards d'euros (6 à 9 %) lui sont favorables ; 3,8 milliards (7 %) lui sont défavorables, dont environ 3 milliards d'exonérations sur les carburants fossiles.

La part européenne : plus de 9 milliards par an

Selon la Cour des comptes (septembre 2026), le plan stratégique national (PSN) de la PAC déploie **plus de 9 milliards d'euros de fonds européens chaque année** entre 2023 et 2027. Ces fonds représentent près de **56 % des subventions publiques à l'agriculture française**. Le reste vient de l'État, des régions et d'autres financeurs publics.

Pour les exploitations, ces aides sont décisives. Les subventions d'exploitation ont atteint **8,6 milliards d'euros en 2024**. Rapportées à l'excédent brut d'exploitation de la branche, les aides publiques en représentent **25,2 %** en 2024, contre 22,9 % en 2023 et 20,7 % en 2022. La hausse vient surtout de la chute des résultats agricoles en 2024 et des indemnités pour calamités (PAP 2026, indicateur 1.1 du programme 149).

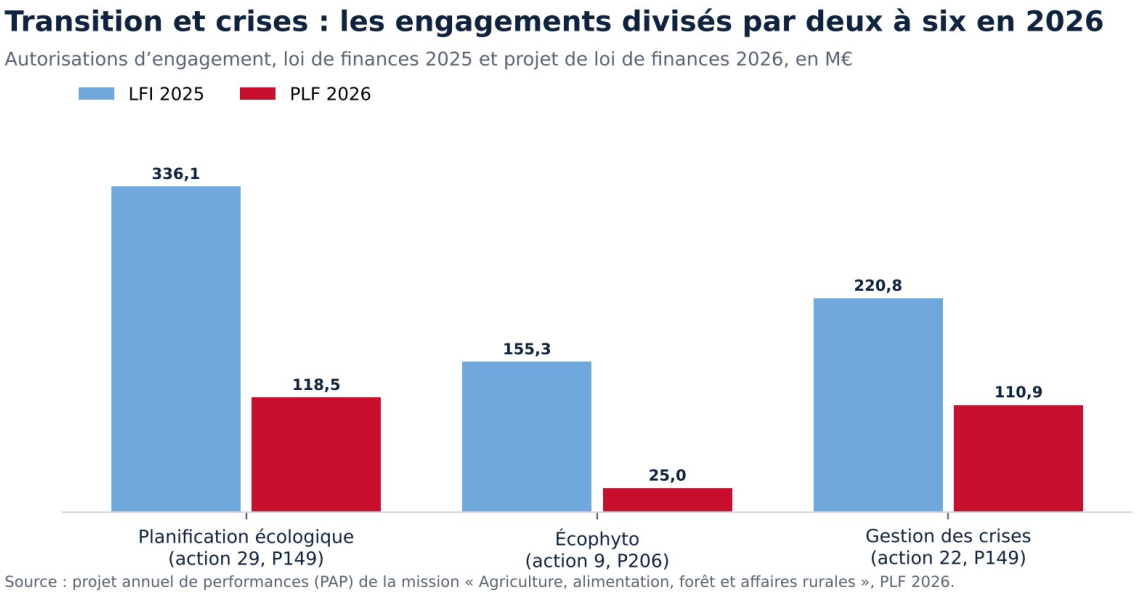
Le budget national : quatre programmes

La mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » (crédits de paiement, M€)

Programme	LFI 2025	PLF 2026	Évolution
P149 Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	2 261,3	2 056,4	−9,1 %
P206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	854,6	838,6	−1,9 %
P215 Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	651,2	661,8	+1,6 %
P381 Allègements du coût du travail en agriculture (TO-DE)	448,5	449,0	+0,1 %
Total de la mission	**4 215,6**	**4 005,8**	**−5,0 %**

Source : Projet annuel de performances (PAP) de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », projet de loi de finances (PLF) pour 2026, récapitulation des crédits par programme. En autorisations d'engagement, le total passe de 4 409,6 à 3 898,4 M€ (−11,6 %).

- **Le programme 149** finance les interventions nationales et cofinance les aides européennes : indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), mesures agroenvironnementales, bio, gestion des risques, forêt.
- **Le programme 206** finance la sécurité sanitaire : santé des végétaux et des animaux, contrôles des aliments, plan Écophyto.
- **Le programme 215** paie l'essentiel des agents du ministère et ses moyens de fonctionnement.
- **Le programme 381** compense l'exonération de cotisations patronales pour les travailleurs occasionnels (TO-DE). Elle bénéficie à plus de 66 000 entreprises agricoles.



Source : projet annuel de performances (PAP) de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », PLF 2026.

Les baisses de 2026 touchent d'abord la transition et les crises. Les engagements nouveaux de la planification écologique chutent de 64,7 %, ceux du plan Écophyto de 83,9 %, ceux de la gestion des crises de 49,8 %. Le fonds Avenir Bio, géré par l'Agence Bio, passe de 23,0 à 8,8 millions d'euros. À l'inverse, la lutte contre les maladies animales progresse de 36 % en engagements (de 122,9 à 167,1 millions d'euros), sous l'effet des épizooties.

Les trois niveaux de budget

Le budget de la mission Agriculture lu à trois niveaux (crédits de paiement 2026)

Niveau	Montant	Ce qu'il contient
1. Budget affiché	4 006 M€	Crédits votés de la mission, y compris les cotisations de l'État employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions ».
2. Budget comparable à l'international	non disponible	Aucune source publique ne publie, pour la France seule, un soutien public agricole calculé selon une méthode internationale (voir « À savoir »).
3. Budget réel hors pensions	3 768 M€	Budget affiché moins 238 M€ de contributions au CAS « Pensions » (88,7 M€ au P206, 149,3 M€ au P215).

Source : Projet annuel de performances (PAP) de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », projet de loi de finances (PLF) pour 2026, présentation des crédits de titre 2 des programmes 206 et 215.

ⓘ **À SAVOIR**

Pas de niveau 2 pour l'agriculture française. L'OCDE calcule l'estimation du soutien aux producteurs pour l'Union européenne dans son ensemble, pas pour chaque État membre. Le budget national ne peut donc pas être comparé directement à celui d'un pays hors UE.

Le budget national ne dit pas tout. Il exclut les fonds européens, les dépenses fiscales, les exonérations sociales, l'enseignement agricole et les crédits des régions.

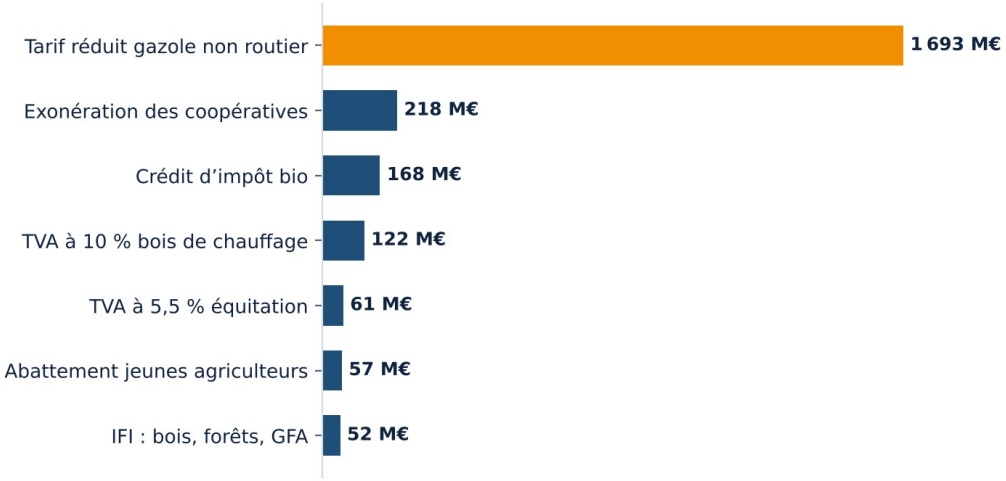
Projet ou loi votée ? Les chiffres 2026 sont ceux du projet de loi de finances. Les montants de la loi de finances adoptée n'ont pas été vérifiés pour ce tome.

Hors mission : enseignement, fiscalité, taxes affectées

- **L'enseignement technique agricole (programme 143)** dispose de 1,46 milliard d'euros hors CAS « Pensions » en 2026. Plus de 95 % de ces dépenses sont contraintes : salaires, bourses, dotations aux établissements privés (Sénat, avis budgétaire, novembre 2025).
- **L'enseignement supérieur et la recherche agricoles (programme 142)** disposent de 428,0 millions d'euros de crédits de paiement, en hausse de 1,5 % (Sénat, commission des finances, PLF 2026).
- **Deux taxes affectées financent des acteurs agricoles.** La taxe additionnelle sur le foncier non bâti rapporte 334,7 millions d'euros aux chambres d'agriculture (plafond 2025 et 2026). Une contribution sur les assurances agricoles alimente le fonds national de gestion des risques (plafond de 120 millions d'euros).

Le gazole non routier pèse 63 % des dépenses fiscales agricoles

Principales dépenses fiscales sur impôts d'État rattachées au programme 149, chiffrage 2026, en M€



Source : projet annuel de performances (PAP) de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », PLF 2026 (évaluation des dépenses fiscales ; total : 2 670 M€).

Les dépenses fiscales rattachées au programme 149 atteignent **2 670 millions d'euros** en 2026, soit les deux tiers du budget de la mission. Le tarif réduit sur le gazole non routier en représente 63 %. S'y ajoutent 445 millions d'euros d'exonérations d'impôts locaux compensées par l'État, dont 150 millions pour la taxe foncière sur les terres agricoles. Ces totaux sont des ordres de grandeur : le PAP précise qu'ils ne constituent pas une véritable somme.

NOS AFFIRMATIONS

« Les avantages fiscaux de l'agriculture représentent les deux tiers de son budget. Le premier d'entre eux, le gazole non routier, coûte à lui seul 1,7 milliard d'euros. »

« Moins d'un euro public sur dix du système alimentaire sert clairement la transition écologique. »

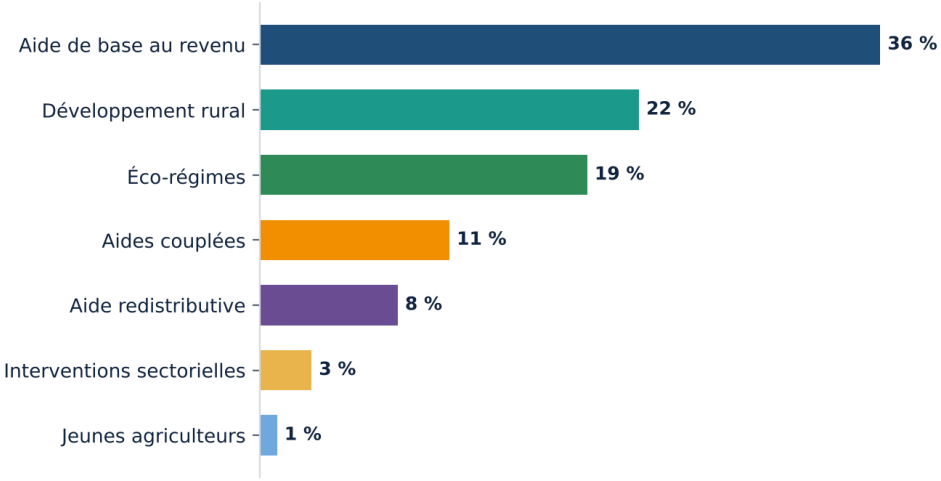
POUR ALLER PLUS LOIN

- I4CE, *Les financements publics du système alimentaire français*, septembre 2024 — https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2024/09/Les-financements-publics-du-systeme-alimentaire-francais.pdf
- Cour des comptes, *La mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) par la France*, 3 septembre 2026 — https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-mise-en-oeuvre-de-la-politique-agricole-commune-pac-par-la-france
- Direction du budget, *PAP 2026, mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales* — https://www.budget.gouv.fr (Documentation, documents budgétaires)
- Sénat, *Projet de loi de finances pour 2026 : Enseignement technique agricole*, avis, novembre 2025 — https://www.senat.fr/rap/a25-144-32/a25-144-32_mono.html

03 La PAC et sa mise en œuvre en France

L'aide de base au revenu domine le plan stratégique national

Répartition de la programmation 2023-2027 du PSN par grande composante, en %



Source : Cour des comptes, La mise en œuvre de la PAC par la France, synthèse, 3 septembre 2026.

CHIFFRES CLÉS

Plus de 9 Md€ par an de fonds européens pour la France, 2023-2027 (Cour des comptes, 2026)

25 % des paiements directs consacrés aux éco-régimes ; **91 %** des exploitants en bénéficient (Cour des comptes, 2026)

Plus de 1 Md€ par an pour l'ICHN ; **34,4 %** des demandeurs d'aides PAC en bénéficient en 2024 (PAP 2026)

4 % seulement du PSN pour la modernisation productive (Cour des comptes, 2026)

300 Md€ au minimum fléchés vers l'agriculture dans la proposition de PAC 2028-2034, contre 357,2 Md€ pour 2021-2027 en euros courants (Iddri, 2025)

Deux piliers, un plan national

La PAC repose jusqu'en 2027 sur deux fonds. Le **Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)**, ou premier pilier, finance seul les aides directes et les mesures de marché. Le **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**, ou second pilier, est cofinancé par l'État et les régions. Depuis 2023, chaque État membre rédige un **plan stratégique national (PSN)** qui choisit les aides, leurs montants et leurs conditions. Le PSN français couvre 2023-2027.

- **L'aide de base au revenu** pèse 36 % de la programmation. Elle est versée à l'hectare.
- **Le développement rural** pèse 22 %. L'ICHN en représente 19 %, les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) 12 %, l'aide à la bio 10 % (part du second pilier).
- **Les éco-régimes** pèsent 19 %. Ils rémunèrent des pratiques favorables à l'environnement.
- **Les aides couplées** (11 %) sont liées à une production : élevage, protéines végétales.
- **L'aide redistributive** (8 %) majore les premiers hectares ; **l'aide aux jeunes agriculteurs** pèse 1 %.

Ce que dit la Cour des comptes

Dans son évaluation publiée le 3 septembre 2026, la Cour des comptes juge le cadre français « inadapté » aux changements nécessaires. Elle compare la France à l'Allemagne, à l'Italie et à la Pologne.

- **Le soutien au revenu domine.** Le PSN manque d'objectifs économiques cohérents et d'indicateurs d'impact productif. La modernisation productive ne reçoit que 4 % des financements.
- **Les éco-régimes changent peu les pratiques.** 91 % des exploitants et 85 % des surfaces en bénéficient ; la Cour des comptes les décrit comme « sans exigence ».
- **Les MAEC sont mal ciblées** sur les territoires prioritaires. Une partie des crédits bio n'est pas consommée.
- **La simplification n'a pas eu lieu.** Le suivi de la performance coûte environ 12 millions d'euros, sans bénéfice à la hauteur selon la Cour.
- **Les aides de crise nationales ont doublé** : moins de 500 millions d'euros par an avant 2020, 1 milliard en 2022.
- **Le solde agroalimentaire avec l'UE est devenu négatif** en 2024, pour la première fois : −3,7 milliards d'euros.

PAC : 30 % pour l'environnement en France, 34 % dans l'UE

Part des dépenses de la PAC 2023-2027 comptées comme environnementales, en %



Source : Cour des comptes, La mise en œuvre de la PAC par la France, synthèse, 3 septembre 2026.

La Cour des comptes européenne arrive à un constat voisin pour toute l'Union. Dans son rapport spécial 20/2024, elle juge les plans 2023-2027 « plus verts, mais en deçà des ambitions climatiques et environnementales de l'UE ». Elle cite une étude selon laquelle 99,9 % des agriculteurs français pourraient toucher l'éco-régime sans changer leurs pratiques.

L'ICHN et la gestion des risques

- **L'ICHN** soutient l'agriculture en montagne et dans les zones défavorisées. La PAC lui consacre plus de 1 milliard d'euros par an. En 2024, 34,4 % des demandeurs d'aides PAC la reçoivent (PAP 2026).
- **L'assurance récolte a été réformée en 2022.** Depuis 2023, le risque est partagé entre l'agriculteur, l'assureur et l'État. L'État indemnise les pertes exceptionnelles, y compris pour les non-assurés, au titre de la solidarité nationale.
- **Le fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA)** reçoit 109,6 millions d'euros d'avances en 2026, en plus de sa taxe affectée et du FEADER (PAP 2026).

Après 2027 : un fonds unique

Le 16 juillet 2025, la Commission européenne a proposé une PAC 2028-2034 (COM(2025) 560). La PAC n'aurait plus de fonds propre : elle entrerait dans un **fonds unique** avec la cohésion, géré par des **plans de partenariat nationaux et régionaux**.

- **Un plancher de 300 milliards d'euros** serait réservé à l'agriculture : 293,7 milliards pour le soutien au revenu et 6,3 milliards pour une réserve agricole. Selon l'Iddri, c'est 16 % de moins qu'en 2021-2027, en euros courants.
- **Les deux piliers disparaissent.** Hors aide découplée et petits agriculteurs, la plupart des mesures exigeraient au moins 30 % de cofinancement national.
- **L'aide au revenu deviendrait dégressive** à partir de 20 000 euros, avec un plafond obligatoire de 100 000 euros par bénéficiaire.
- **La Cour des comptes européenne s'inquiète** (avis 05/2026, 5 février 2026) : risque de « conditions inéquitables pour les agriculteurs », conditionnalité remplacée par une « gestion agricole durable », notion d'agriculteur actif non définie.

À SAVOIR

Les montants de la PAC post-2027 sont des propositions. Les négociations entre États membres et Parlement européen sont en cours. Les comparaisons entre périodes varient selon qu'on raisonne en euros courants ou constants.

NOS AFFIRMATIONS

« La PAC française soutient d'abord le revenu : l'aide de base pèse 36 % du plan, la modernisation productive 4 %. »

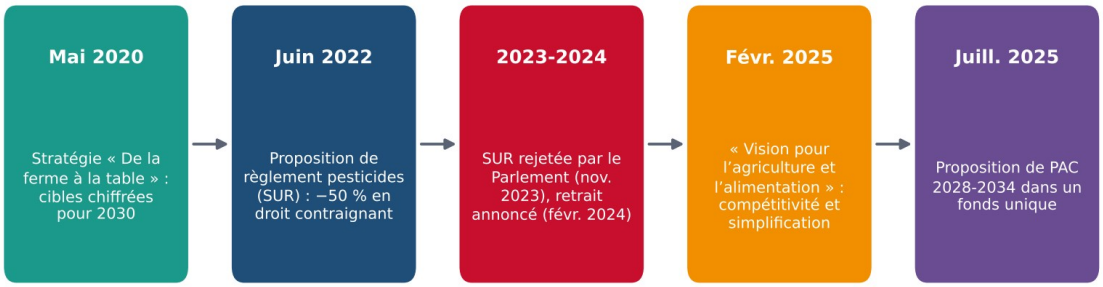
« Presque tous les agriculteurs touchent l'éco-régime ; les deux Cours des comptes, française et européenne, constatent qu'il change peu les pratiques. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- Cour des comptes, *La mise en œuvre de la PAC par la France*, synthèse, 3 septembre 2026 — https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2026-09/20260903-synthese-Mise-en-oeuvre-PAC-par-la-France_0.pdf
- Cour des comptes européenne, *Rapport spécial 20/2024 : Plans relevant de la PAC*, 2024 — https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/SR-2024-20/SR-2024-20_FR.pdf
- Cour des comptes européenne, *Avis 05/2026 sur la PAC 2028-2034*, février 2026 — https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/OP-2026-05/OP-2026-05_FR.pdf
- Iddri, *Cadre financier européen 2028-2034 : les enjeux clés pour le secteur agricole*, septembre 2025 — https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/D%C3%A9cryptage/202509-IB0525-CFP%20PAC.pdf

04 « De la ferme à la table » : le bilan

De la ferme à la table : de la stratégie au recentrage
Les principales étapes européennes, 2020-2026



Source : Commission européenne, COM(2020) 381, COM(2022) 305, COM(2025) 75, COM(2025) 560 ; Parlement européen ; AGRINFO.

Le 20 mai 2020, la Commission européenne a présenté la stratégie « De la ferme à la table » (COM(2020) 381), souvent appelée « De la ferme à la fourchette ». Elle fixait des cibles chiffrées pour 2030. Ces cibles figurent dans une communication : elles ne sont **pas juridiquement contraignantes**.

Les quatre cibles agricoles pour 2030 et la situation française

Cible européenne 2030	Où en est la France	Source
−50 % d'utilisation et de risque des pesticides chimiques	Indicateur de risque HRI 1 à 76,15 en 2023 (base 100 en 2011-2013), soit −24 %. Ventes : 65 600 t de substances actives en 2023, autour de 68 000 t depuis le début des années 2010.	PAP 2026 ; SDES, mars 2026
−20 % d'engrais (−50 % de pertes de nutriments)	1,9 Mt d'azote minéral livrées en 2023-2024, contre 2,6 Mt en 1991-1992. Surplus d'azote de 30 kg/ha en 2022.	SDES, mars 2026
25 % des terres agricoles en bio	10,1 % de la surface agricole utile en 2024 (10,4 % en 2023). Cible nationale du PAP : 18 % en 2027.	PAP 2026
−50 % de ventes d'antimicrobiens pour l'élevage et l'aquaculture	Exposition des animaux aux antibiotiques en baisse de 49 % depuis 2011, stable entre 2023 et 2024.	ANSES, nov. 2025

Source : Commission européenne, COM(2020) 381 ; documents cités dans la colonne « Source ».

> **À SAVOIR**
> Les années de référence diffèrent : 2015-2017 pour les pesticides au niveau européen, 2011-2013 pour l'indicateur français, 2018 pour les antimicrobiens, 2011 pour l'indicateur d'exposition de l'ANSES. La colonne « Où en est la France » donne une tendance, pas un taux d'atteinte de la cible.

Proposé, rejeté, retiré, remplacé

- **Les plans stratégiques de la PAC.** En décembre 2020, la Commission a adressé à chaque État membre des recommandations pour que son PSN contribue aux cibles (COM(2020) 846). La Cour des comptes européenne constate en 2024 que, hors bio, la contribution des plans n'a pas pu être mesurée faute d'estimations chiffrées des États. Les plans visent 10 % de bio dans l'UE en 2027.
- **Le règlement pesticides (SUR).** Proposé le 22 juin 2022 (COM(2022) 305), il devait rendre la baisse de 50 % obligatoire. Le Parlement européen l'a rejeté en novembre 2023. Le retrait a été annoncé le 6 février 2024 (AGRINFO, programme financé par l'UE).
- **La loi-cadre sur les systèmes alimentaires durables**, annoncée par la stratégie, n'avait pas été présentée à la fin du mandat de la Commission en 2024.

- **La « Vision pour l'agriculture et l'alimentation »** (COM(2025) 75, 19 février 2025) fixe quatre priorités : un secteur attractif, compétitif et résilient, d'avenir, et des conditions de vie équitables en milieu rural. Elle annonce un ensemble de mesures de simplification. Le communiqué de la Commission ne mentionne pas de cible chiffrée.

NOS AFFIRMATIONS

« Six ans après « De la ferme à la table », la France a parcouru moins de la moitié du chemin sur les pesticides et sur la bio. Le seul instrument contraignant prévu, le règlement pesticides, a été retiré. »

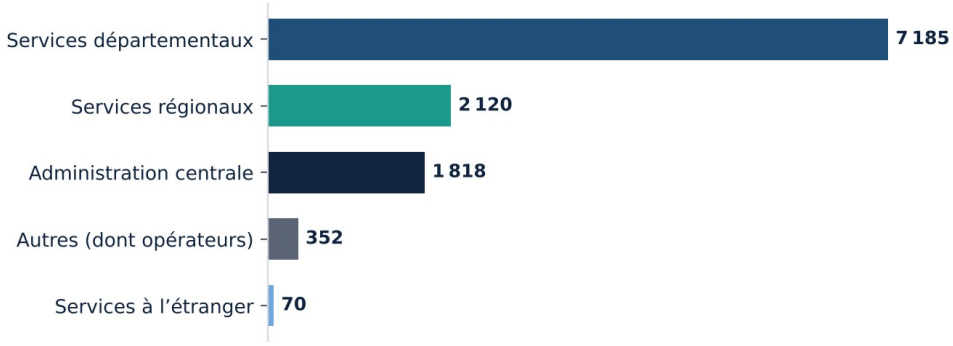
POUR ALLER PLUS LOIN

- Commission européenne, *Une stratégie « De la ferme à la table »*, COM(2020) 381, 20 mai 2020 — https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52020DC0381
- Commission européenne, *Une vision pour l'agriculture et l'alimentation*, COM(2025) 75, 19 février 2025 — https://agriculture.ec.europa.eu/vision-overview/vision-agriculture-and-food_fr
- AGRINFO, *Règlement sur l'utilisation durable des pesticides* — https://agrinfo.eu/book-of-reports/sustainable-use-of-pesticides-regulation/translate/fr
- SDES, *Pressions de l'agriculture sur l'environnement en France — État des connaissances en 2025*, 27 mars 2026 — https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/pressions-de-lagriculture-sur-lenvironnement-en-france-etat-des-connaissances-en-2025
- ANSES, *Antibiorésistance chez les animaux : bilan 2024*, dossier de presse, novembre 2025 — https://www.anses.fr/system/files/dp-atb-2025.pdf

05 L'organisation de l'État

Six emplois de l'État sur dix sont dans les départements

Plafond d'emplois des programmes 206 et 215 par niveau de service, PLF 2026, en ETPT



Source : projet annuel de performances (PAP) de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », PLF 2026 (répartition du plafond d'emplois par service ; total : 11 546 ETPT).

CHIFFRES CLÉS

11 546 emplois de l'État (ETPT) aux programmes 206 et 215 en 2026, hors enseignement agricole (PAP 2026)

13 219 emplois sous plafond dans les opérateurs, dont **7 914** à l'Office national des forêts (PAP 2026)

Près de 18 800 agents dans l'enseignement agricole (Portrait de l'enseignement agricole, 2026)

100 chambres d'agriculture, **8 200** salariés, environ **800 M€** de ressources par an (Cour des comptes, 2025)

100 M€ par an transférés aux régions pour le FEADER, 2023-2027 (PAP 2026)

Le ministère : une administration centrale et des services de terrain

Le ministère chargé de l'agriculture s'organise autour de grandes directions : la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE, programme 149), la direction générale de l'alimentation (DGAL, programme 206), la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) et le secrétariat général (programme 215).

Les emplois de l'État par niveau (plafond d'emplois 2026, ETPT)

Niveau	P215 Pilotage	P206 Sanitaire	Total
Administration centrale	1 818	—	1 818
Services régionaux (DRAAF, DAAF)	1 243,5	877	2 120,5
Services départementaux (DDT(M), DDPP, DDETSPP)	2 979	4 206	7 185
Autres, dont 45 dans les opérateurs	352	—	352
Services à l'étranger	70	—	70
Total	**6 462,5**	**5 083**	**11 545,5**

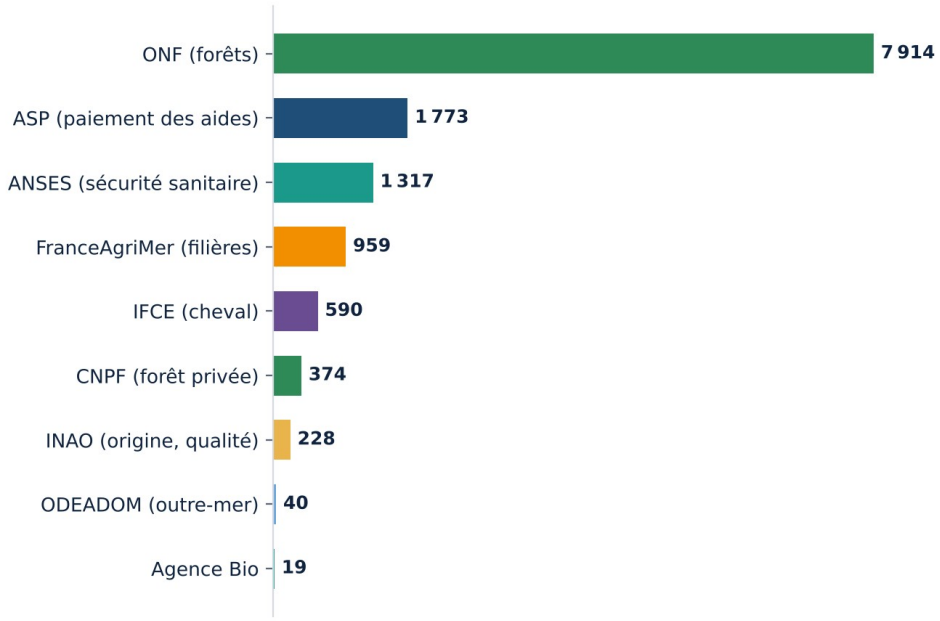
Source : Projet annuel de performances (PAP) de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », projet de loi de finances (PLF) pour 2026, répartition du plafond d'emplois par service.

- **Au niveau régional**, les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) pilotent toutes les politiques du ministère, y compris l'enseignement technique agricole.

- **Au niveau départemental**, les directions départementales des territoires (DDT ou DDTM) instruisent les aides aux exploitants. Les directions de la protection des populations (DDPP, DDETSPP) conduisent les contrôles sanitaires. Ces directions sont interministérielles et placées sous l'autorité du préfet.
- **Les conseils et les études.** Le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) assure des missions d'inspection, d'audit et de conseil pour le ministre ; ses membres sont rémunérés sur l'administration centrale. Le service de la statistique et de la prospective (SSP) produit les statistiques Agreste.

L'ONF concentre les deux tiers des emplois des opérateurs agricoles

Plafond d'emplois des opérateurs du ministère, PLF 2026, en équivalents temps plein travaillé (ETPT)



Source : projet annuel de performances (PAP) de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », PLF 2026 (emplois des opérateurs, sous plafond).

Les opérateurs du ministère en 2026

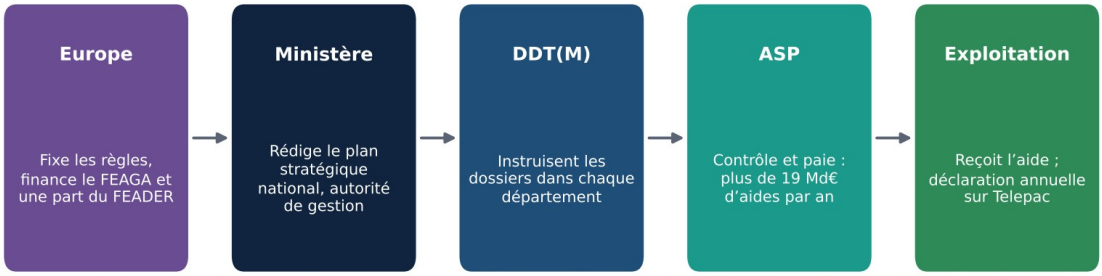
Opérateur	Mission principale	ETPT	Subvention (M€)
ONF	Gestion des forêts publiques	7 914	178,5
ASP	Instruction, contrôle et paiement des aides (PAC, emploi, environnement)	1 773	140,6
ANSES	Évaluation des risques sanitaires, autorisations des pesticides	1 317	75,1
FranceAgriMer	Filières, connaissance des marchés, aides de crise	959	91,5
IFCE	Filière équine	590	31,3
CNPF	Forêt privée	374	16,6
INAO	Signes d'origine et de qualité (AOP, IGP, Label rouge)	228	17,0
ODEADOM	Agriculture des outre-mer	40	5,1
Agence Bio	Développement et promotion de la bio	19	3,7

Source : Projet annuel de performances (PAP) de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », projet de loi de finances (PLF) pour 2026. ETPT sous plafond. Subvention pour charges de service public versée par le programme chef de file (P149, ou P206 pour l'ANSES), hors transferts.

L'ASP, payeur des aides

L'Agence de services et de paiement est le premier organisme payeur européen d'aides agricoles. Elle gère plus de 200 dispositifs, agricoles mais aussi d'emploi et d'environnement, et verse **plus de 19 milliards d'euros d'aides publiques** par an. Elle travaille pour l'État, l'Union européenne et les collectivités.

Le circuit d'une aide PAC à la surface
Qui décide, qui instruit, qui paie



Source : projet annuel de performances (PAP) de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », PLF 2026 ; Cour des comptes, 2026. Les aides non surfaciques du FEADER passent par les régions.

Le partage avec les régions

Depuis 2023, la gestion du FEADER est partagée. L'**État** gère les aides liées à la surface : ICHN, MAEC, aides à la bio, assurance récolte, fonds de mutualisation sanitaire, prévention de la prédation. Les **régions** gèrent les aides non surfaciques, surtout l'installation et l'investissement. Pour cela, l'État leur transfère **100 millions d'euros par an** de 2023 à 2027, ainsi que les emplois d'instruction (accord du comité État-régions du 10 novembre 2021).

L'enseignement agricole

L'enseignement agricole relève du ministère de l'Agriculture, pas de l'Éducation nationale. Il compte **près de 18 800 agents** du ministère, dont 85 % dans l'enseignement technique et 15 % dans le supérieur. Environ 500 personnes le gèrent en administration centrale et en région. Ses crédits sont hors mission Agriculture (programmes 143 et 142, voir chapitre 2). Le tome 5 lui est consacré.

Les chambres d'agriculture

Les chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus agricoles. Selon la Cour des comptes (observations définitives publiées en octobre 2025), le réseau compte **100 établissements** en 2025 : 86 départementaux, 13 régionaux et Chambres d'agriculture France. Il emploie **8 200 salariés** et dispose d'environ **800 millions d'euros** par an, dont environ **trois quarts d'argent public**. Ses frais de personnel atteignent 481 millions d'euros en 2023.

- **La taxe additionnelle sur le foncier non bâti** est sa première ressource. Son plafond, fixé à 292 millions d'euros de 2015 à 2022, a été relevé trois fois pour atteindre 334,7 millions en 2025 et 2026 (PAP 2026).
- **La régionalisation est inachevée** selon la Cour des comptes : le nombre de chambres s'est peu réduit et les moyens se sont superposés. Les résultats sont déficitaires dans un nombre croissant de chambres.

À SAVOIR

Bilan social introuvable. Le bilan social complet du ministère (agents de l'État, de l'enseignement et des opérateurs réunis) n'a pas été trouvé. Le total présenté ici additionne des sources distinctes et reste un ordre de grandeur.

Une incohérence dans le PAP. Le programme 206 compte 5 083 ETPT dans les tableaux et 5 096 dans le texte (p. 115). Ce tome retient 5 083.

Les opérateurs sont plus larges que la mission. L'ANSES dépend aussi des ministères de la santé, de l'environnement et du travail ; l'ASP paie aussi des aides à l'emploi.

NOS AFFIRMATIONS

« Six emplois de l'État agricole sur dix travaillent dans les départements, au contact des agriculteurs et des contrôles sanitaires. »

« Pour une même exploitation, l'aide à l'hectare relève de l'État et l'aide à l'installation de la région : deux guichets pour un même fonds européen. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- Cour des comptes, *Le réseau des chambres d'agriculture depuis leur régionalisation*, observations définitives, octobre 2025 — https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-10/20251001-S2025-1229-Regionalisation-des-chambres-d-agriculture.pdf
- Ministère de l'Agriculture, *Portrait de l'enseignement agricole*, édition 2026 — https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2601_portrait_ea_bd_accesible-v3-1.pdf
- PAP 2026, mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales — https://www.budget.gouv.fr (Documentation, documents budgétaires)

06 Questions fréquentes

1. Combien d'argent public reçoit vraiment l'agriculture ?

Il n'existe pas de chiffre unique. Les subventions d'exploitation atteignent 8,6 milliards d'euros en 2024, soit 25,2 % de l'excédent brut d'exploitation de la branche. Sur un périmètre plus large, l'I4CE compte 15,8 milliards d'euros pour la production agricole, exonérations sociales et fiscales comprises.

2. Qui finance le plus : l'Europe ou l'État ?

L'Europe. Plus de 9 milliards d'euros par an viennent de la PAC, soit près de 56 % des subventions publiques à l'agriculture. Le budget national de la mission Agriculture est de 4,0 milliards d'euros en 2026.

3. Pourquoi le budget agricole baisse-t-il en 2026 ?

Le PAP inscrit le budget dans le redressement des finances publiques. Les crédits de paiement baissent de 5 % et les engagements de 11,6 %. Les baisses portent surtout sur la planification écologique, Écophyto et la gestion des crises.

4. Qui décide des aides PAC ?

L'Union européenne fixe les règles et les plafonds. La France choisit ses aides dans son plan stratégique national. L'État gère les aides à la surface, les régions les aides à l'installation et à l'investissement. L'ASP paie.

5. Les cibles de « De la ferme à la table » sont-elles obligatoires ?

Non. Elles figurent dans une communication de la Commission. Le seul texte qui devait rendre la baisse des pesticides obligatoire, le règlement SUR, a été rejeté par le Parlement européen puis retiré.

6. Que changerait la PAC d'après 2027 ?

La proposition de juillet 2025 fond la PAC dans un fonds unique, supprime les deux piliers, réserve au moins 300 milliards d'euros à l'agriculture et plafonne l'aide au revenu à 100 000 euros par bénéficiaire. Elle est en négociation.

07 Les chiffres à retenir

Douze chiffres pour comprendre l’argent public de l’agriculture

Chiffre	Ce qu’il mesure	Source
53,6 Md€	Argent public pour le système alimentaire en 2024	I4CE, sept. 2024
> 9 Md€/an	Fonds européens PAC pour la France, 2023-2027	Cour des comptes, sept. 2026
56 %	Part européenne des subventions publiques à l’agriculture	Cour des comptes, sept. 2026
4 006 M€	Crédits de paiement de la mission Agriculture, 2026	PAP 2026
3 768 M€	Même budget hors cotisations au CAS « Pensions »	PAP 2026
−83,9 %	Engagements du plan Écophyto, 2026 contre 2025	PAP 2026
1 693 M€	Coût du tarif réduit sur le gazole non routier, 2026	PAP 2026
25,2 %	Aides publiques rapportées à l’excédent brut d’exploitation, 2024	PAP 2026
25 %	Part des paiements directs consacrée aux éco-régimes	Cour des comptes, sept. 2026
10,1 %	Surface agricole en bio en 2024 (cible UE 2030 : 25 %)	PAP 2026
11 546	Emplois de l’État au ministère (ETPT), hors enseignement	PAP 2026
> 19 Md€	Aides versées chaque année par l’ASP, toutes politiques	PAP 2026

Source : Voir la liste des sources en fin de document.

08 Lexique et sources

AAFAR : mission budgétaire « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

AE / CP : autorisations d'engagement / crédits de paiement

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ASP : Agence de services et de paiement

CAS « Pensions » : compte d'affectation spéciale qui retrace les pensions des fonctionnaires de l'État

CGAAER : conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CNPF : Centre national de la propriété forestière

DDPP, DDETSPP : directions départementales (de l'emploi, du travail, des solidarités et) de la protection des populations

DDT(M) : direction départementale des territoires (et de la mer)

DGAL, DGER, DGPE : directions générales de l'alimentation, de l'enseignement et de la recherche, de la performance économique et environnementale des entreprises

DRAAF, DAAF : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ; direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (outre-mer)

EBE : excédent brut d'exploitation

ETPT : équivalent temps plein travaillé

FEAGA, FEADER : Fonds européen agricole de garantie ; Fonds européen agricole pour le développement rural

FNGRA : fonds national de gestion des risques en agriculture

HRI 1 : indicateur de risque harmonisé des pesticides

I4CE : Institut de l'économie pour le climat

ICHN : indemnité compensatoire de handicaps naturels

IFCE : Institut français du cheval et de l'équitation

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité

LFI, PLF : loi de finances initiale ; projet de loi de finances

MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques

ODEADOM : Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer

ONF : Office national des forêts

PAC : politique agricole commune

PAP : projet annuel de performances

PSN : plan stratégique national de la PAC

SDES : service des données et études statistiques du ministère de la Transition écologique

SUR : proposition de règlement sur l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques

TO-DE : exonération de cotisations pour l'emploi de travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi

Sources

1. Direction du budget, *Projet annuel de performances, mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales*, annexe au PLF 2026, octobre 2025. https://www.budget.gouv.fr
2. Sénat, commission de la culture, *Projet de loi de finances pour 2026 : Enseignement technique agricole*, avis, novembre 2025. https://www.senat.fr/rap/a25-144-32/a25-144-32_mono.html
3. Sénat, commission des finances, *PLF 2026, note de présentation de la mission Recherche et enseignement supérieur*, 2025. https://www.senat.fr/fileadmin/cru-1762483659/Commissions/Finances/2025-2026/PLF_2026/NP/MIRES_NP_PLF_2026.pdf
4. I4CE (L. Rogissart, S. Lecq, O. Tayeb Cherif), *Les financements publics du système alimentaire français*, septembre 2024. https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2024/09/Les-financements-publics-du-systeme-alimentaire-francais.pdf

5. Cour des comptes, *La mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) par la France*, rapport d'évaluation, 3 septembre 2026. https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-mise-en-oeuvre-de-la-politique-agricole-commune-pac-par-la-france

6. Cour des comptes, *Le réseau des chambres d'agriculture depuis leur régionalisation*, observations définitives S2025-1229, octobre 2025. https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-10/20251001-S2025-1229-Regionalisation-des-chambres-d-agriculture.pdf

7. Cour des comptes européenne, *Plans relevant de la PAC — Plus verts, mais en deçà des ambitions climatiques et environnementales de l'UE*, rapport spécial 20/2024. https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/SR-2024-20/SR-2024-20_FR.pdf

8. Cour des comptes européenne, *Avis 05/2026 sur les propositions relatives à la PAC 2028-2034*, 5 février 2026. https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/OP-2026-05/OP-2026-05_FR.pdf

9. Iddri (E. Régnier, A. Catallo, P.-M. Aubert), *Cadre financier européen 2028-2034 : les enjeux clés pour le secteur agricole*, Décryptage n° 05/25, septembre 2025. https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/D%C3%A9cryptage/202509-IB0525-CFP%20PAC.pdf

10. Commission européenne, *Une stratégie « De la ferme à la table » pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement*, COM(2020) 381, 20 mai 2020. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52020DC0381

11. Commission européenne, *Une vision pour l'agriculture et l'alimentation*, COM(2025) 75, 19 février 2025. https://agriculture.ec.europa.eu/vision-overview/vision-agriculture-and-food_fr

12. Représentation de la Commission européenne en France, *La Commission présente sa feuille de route pour un secteur agricole et agroalimentaire européen prospère*, 19 février 2025. https://france.representation.ec.europa.eu/informations/la-commission-presente-sa-feuille-de-route-pour-un-secteur-agricole-et-agroalimentaire-europeen-2025-02-19_fr

13. AGRINFO, *Règlement sur l'utilisation durable des pesticides*, fiche de suivi. https://agrinfo.eu/book-of-reports/sustainable-use-of-pesticides-regulation/translate/fr

14. SDES, *Pressions de l'agriculture sur l'environnement en France — État des connaissances en 2025*, 27 mars 2026. https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/pressions-de-lagriculture-sur-lenvironnement-en-france-etat-des-connaissances-en-2025

15. ANSES, *Antibiorésistance chez les animaux : bilan 2024*, dossier de presse, novembre 2025. https://www.anses.fr/system/files/dp-atb-2025.pdf

16. Ministère de l'Agriculture, *Portrait de l'enseignement agricole*, édition 2026. https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2601_portrait_ea_bd_accesible-v3-1.pdf

ÉLYSÉE CONSEILS

Élysée Conseils est un think tank citoyen, constitué en association loi 1901, qui rédige en open source le Projet 2027 « Réussir ensemble », un programme pour la présidentielle mis à disposition de tous les candidats.

Cet état des lieux constate ; les propositions font l'objet d'un rapport séparé. Remarques, corrections et contributions : **mesidees@elysee-conseils.fr** · www.elysee-conseils.fr

LICENCE

Ce document est publié par Élysée Conseils sous licence Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0). Vous pouvez le copier, le diffuser et l'adapter, y compris à des fins commerciales, à condition de citer Élysée Conseils comme source, d'indiquer les modifications apportées et de diffuser vos adaptations sous la même licence. Texte de la licence : https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr